



Abandon du geniteur qui n'as pas reconnu l'enfant

Par **Mamansolo22**, le 28/11/2015 à 14:50

Bonjour.

Maman d'un petit garçon de 20mois.

quand je suis tomber enceinte mon compagnon a refuser ma grossesse. il ma donc mise a la porte et ma amener dans un centre pour sans abrie. Jetai a 3/4 moi de grossesse.

Aujourd'hui je m'en suis sorti. Mais avant sa j'ai essayer de revenir vers lui pour kil assume son rôle . il es rester sur c'est position et a bien dit que ce n'était pas son fils kil ne voulais pas en entendre parler. Et a même du qu'il pouvait crever.que faire pour kil ne revienne jamais?

Abandon parental ?

Aider moi svp

Par **youris**, le 28/11/2015 à 14:58

bonjour,

si votre compagnon n'a pas reconnu votre enfant, il n'a aucune obligation à son égard ni aucun droit.

donc il ne l'a pas abandonné puisqu'il ne l'a jamais reconnu.

si vous voulez faire reconnaître la paternité de cet homme, vous devez saisir le tribunal pour une action en recherche de paternité.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882>

salutations

Par **Mamansolo22**, le 28/11/2015 à 15:00

Merci de votre réponse

Justement je souhaite prendre mes précautions pour que jamais il ne reapparese quand bon lui semble

Par **fabrice58**, le 28/11/2015 à 17:19

On voit mal comment vous pourriez faire pour qu'il ne réapparaisse pas quand bon lui semble !

S'il a envie un jour de reconnaître cet enfant, il pourra le faire sans que vous puissiez l'en empêcher, et il peut le faire à tout âge.

cdt